

ACTIVITÉS INDUSTRIELLES DE BOULANGERIE ET PÂTISSERIE

TABLEAU DES COTISATIONS PRÉVOYANCE

Personnel non cadre

Au 1^{er} janvier 2017, le taux global de cotisation des garanties non cadres est de **1,21 % du salaire brut** réparti pour 1/3 à la charge du salarié et pour 2/3 à la charge de l'employeur.

	PART EMPLOYEUR*	PART SALARIÉ*
Décès	0,103 %	0,036 %
Rente Éducation	0,043 %	0,017 %
Allocation Obsèques	0,007 %	0,003 %
Incapacité de travail	-	0,311 %
Invalidité	0,690 %	-
Total	0,843 %	0,367 %

* exprimée en pourcentage du salaire brut TA-TB.